

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

Municipalité de Coppet
RC 1-B-P Coppet - Founex (grand-Rue / Route Suisse)
RC 6-C-S Coppet - Commugny (Rue des Murs)

Afin de permettre la pose des revêtement bitumineux sur les routes cantonales N° 1-B-P et 6-C-S en traversée de la localité de Coppet, les tronçons suivants seront interdits à toute circulation.

Du lundi 23 août au jeudi 8 septembre 2021

- Grand Rue : situé de l'intersection avec la Rue des Murs (RC6-C-S) carrefour y compris, à l'intersection avec le chemin des Jardins
- Rue des Murs : situé de l'intersection avec la Grand Rue (RC1-B-P) carrefour y compris à l'intersection avec la rue de la Gare/Rue du Greny

Du lundi 30 août au jeudi 3 septembre 2021

- Route Suisse : situé de l'intersection avec le chemin des Jardins (RC1-B-P) à l'intersection avec le chemin des Bochattets

Des déviations seront mises en place par Coppet – Mies - Commugny - Founex dans les deux sens et Crans-près-Céligny – Crassier – Bogis-Bossey – Chavannes-de-Bogis – Commugny – Coppet.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence; nous les remercions d'avance de leur compréhension.

Municipalité de Coppet
**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes Coppet, Mies, Tannay, Commugny, Founex, Céligny(GE), Crans-près-Céligny, Crassier, Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Nyon, Coppet
- ECA, Pully – SDIS,
- Voyer Région Ouest
- Police Viasuisse – Urgence santé
- Car-Postal, TPG
- Manifestations – Transport spéciaux